Championnats nationaux Interclubs TC en bassin de 25m			
	Performances prises en compte pour les qualifications aux finalités régionales Compétition d'animation		**25m**
	Samedi 8 et/ou dimanche 9 et/ou mardi 11novembre 2014		**Poule R1 Poules géographiques**
	Toutes Catégories	**Compétition par équipe (10 nageurs) de clubs**	
	Envoi des bordereaux d'équipe : 13 octobre 2014 Parution sur le site de la composition des poules : 22 octobre 2014 Engagements par extraNat		

Les nageurs nés en 2004 et après ont l'obligation d'être titulaires du pass'compétition natation course pour intégrer les différentes compétitions. Le contrôle sera effectué lors des propositions d'engagement sur l'espace extraNat mais également lors de l'intégration des performances sur le serveur fédéral.

Lieux

Une poule régionale (R1) et plusieurs poules géographiques.

Il serait préférable pour limiter les déplacements que, pour chaque département, 3 piscines au moins soient proposées.

La poule R1 est gérée par le Comité Régional, les poules géographiques par les organisateurs proposant des piscines.

Programme

1ère réunion : Samedi	2ème réunion : Dimanche
10x50m Nage libre Dames	4x200m Nage libre Dames
10x50m Nage libre Messieurs	4x200m Nage libre Messieurs
100m dos Dames	200m Dos Dames
200m Dos Messieurs	100m Dos Messieurs
100m brasse Dames	200m Brasse Dames
200m brasse Messieurs	100m Brasse Messieurs
100m Nage libre Dames	400m Nage libre Dames
400m Nage libre Messieurs	100m Nage libre Messieurs
100m papillon Dames	200m Papillon Dames
200m papillon Messieurs	100m Papillon Messieurs
100m 4 Nages Dames	200m 4 Nages Dames
200m 4 Nages Messieurs	100m 4 Nages Messieurs
Pause 15mn	Pause 15 minutes
4x100m Nage libre Dames	4X100m 4 Nages Dames
4x100m Nage libre Messieurs	4X100m 4 Nages Messieurs

Règlement sportif (spécial « Annuel règlements 2014-2015 »)

Toutes les rencontres se dérouleront le même week-end, en bassin de 25 mètres homologué.

Chaque équipe sera composée de 10 nageurs avec l'obligation, pour chacun, de participer à une épreuve individuelle et au relais 10x50m Nage libre. Les équipes qui ne respectent pas ces deux critères ne peuvent pas être classées. Toutes les équipes présentées par un club doivent respecter cette règle.

Lorsque les titulaires du 10x50m Nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses. En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédant le départ du 10x50m Nage Libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels après le relais 10x50m Nage Libre.

Pour les différents niveaux de la compétition, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la (ou les) équipes précédentes soient complètes.

Concernant la poule régionale R1, deux équipes par club pourront être qualifiées. Les autres équipes du club peuvent participer aux niveaux inférieurs.

Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région.

Tout forfait en poule R1 (équipes titulaires) entraîne une amende forfaitaire de 300 € par équipe. Un forfait déclaré à partir du 23 octobre entraîne une amende de 500 €. Si aucune équipe par sexe n'est engagée quelle que soit la poule (R1 ou géographique), l'amende ne sera pas appliquée.

En cas de forfait d'un, ou de plusieurs clubs, dans une poule, les clubs (dans l'ordre du classement), du niveau inférieur sont qualifiés (dans la limite du nombre de réservistes définis dans le règlement).

Toute équipe forfait au niveau de la poule R1 est déclassée dans les poules régionales géographiques. La participation de cette équipe à ce niveau lui confère les mêmes possibilités de classement dans cette compétition et de montée que les autres équipes.

Précision :

- Les nageurs doivent être en possession de leur **licence** (elles peuvent être réclamées par le juge arbitre)
- Nous attirons l'attention sur la réglementation concernant les **transferts**. *"Tout nageur transféré ou nouvellement licencié, quel que soit son statut ou sa nationalité, non répertorié sur les grilles de séries, ne peut participer aux interclubs que s'il s'est fait connaître auprès de la Commission des Séries afin d'obtenir son intégration à la date **du 9 octobre** dans les grilles de séries de la FFN.*

Pour les championnats interclubs départementaux, régionaux et nationaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra avoir dans sa composition plus de deux nageurs transférés ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant aux grilles des collectifs internationaux « Olympique », « Mondial » et « Européen », ou de série Elite, en vigueur dans les règlements sportifs." (Source – Spécial Règlement FFN)

Classement

Finales : A l'issue des poules seront définies les qualifications en poule régionale de la saison suivante.

Classement : Le classement des équipes de club, s'effectue à la table de cotation fédérale. Les points des relais ne sont pas doublés.

En cas d'égalité au total des points, l'addition des temps des 4 relais départagera les équipes de clubs.

Modalité d'engagements

Pour le **13 octobre 2014**, les clubs devront faire parvenir au Comité Régional le bordereau d'engagement indiquant le nombre d'équipes Dames et Messieurs en poule géographique et la confirmation de participation de leur(s) équipe(s) en poule R1. **Aucune équipe ne sera retenue en absence de bordereau à cette date.**

Les bordereaux seront fournis par le Comité Régional au format Word sur http://www.cif-natation.fr à retourner par mail à natation@cif-natation.fr.

Les clubs devront s'engager sur extraNat.fr (voir date sur extraNat.fr) dans la poule définie au BO du 23 octobre exclusivement. Tout club ne respectant pas cette procédure sera déclaré forfait avec l'application d'une amende de 300 €.

Toute équipe inscrite le **13 octobre 2014** et non engagée à la date fournie par extraNat sera considérée comme forfait. **Aucune nouvelle équipe ne sera acceptée après le 13 octobre 2014.**

Organisation informatique

Les clubs gestionnaires des poules devront **obligatoirement** utiliser ExtraNat-Pocket. Tous les engagements se feront en ligne sur le site extranat.fr

Deux modes de gestion sont possibles :

- soit en prenant la gestion complète (sortir les programmes et fiches de courses). Le gestionnaire déclaré sur ExtraNat sera le club, il devra gérer la compétition avec son code ExtraNat. Du papier et des fiches de courses vierges seront mis à disposition par le comité d'Ile de France. Le club gestionnaire veillera à ce que les engagements soient conformes au règlement fédéral.
- soit une gestion partielle, le comité régional sortira les fiches de courses et programmes. Les clubs devront venir chercher au comité d'Ile de France les documents nécessaires la semaine précédant la compétition. Pour ces derniers ils devront également récupérer la compétition sous forme d'une sauvegarde ExtraNat-Pocket. Le code ExtraNat de gestion sera transmis en temps voulu aux différents clubs.

Transmission des résultats

Les résultats de chaque poule devront parvenir au format FFNex pour vérification (procédure envoyée à chaque gestionnaire avant la compétition) le soir même à l'issue de la compétition par mail à : **natation@cif-natation.fr**.

Uniquement après autorisation du comité régional le club gestionnaire devra rapidement remonter les résultats sur le serveur fédéral (Bouton à cliquer dans ExtraNat-Pocket).

Afin d'éviter tout problème lors de la validation des résultats, nous invitons les clubs gestionnaires à vérifier que **toutes les équipes soient conformes au règlement fédéral**.

Les fiches de course et les bordereaux établis lors de la réunion, seront envoyés au Comité Régional dans la semaine qui suit. Le classement général final sera publié dans le B.O.

Réclamations

Date limite des réclamations au comité régional : le 17 novembre 2014

Récompenses

Poule R1 : les 3 premières équipes dames et messieurs recevront une coupe et 10 médailles.
Les organisateurs des poules géographiques sont libres de remettre des récompenses selon leurs souhaits.

Officiels

Un officiel par équipe engagée (poules départementales) devra être fourni par les clubs. *Exemple : 3 équipes engagées (2 filles et 1 garçons) = 3 Officiels.*
Un officiel par club représenté dans la poule régionale devra être fourni.

Le juge-arbitre et le starter seront désignés par le Comité régional. Chaque département accueillant la compétition devra nommer un juge-arbitre et un starter.

Liste des équipes qualifiées en poule régionale R1 (et réservistes)

Dames		Messieurs	
1.	STADE FRANÇAIS O COURBEVOIE (1)	1.	STADE FRANÇAIS O COURBEVOIE (1)
2.	CLUB DES NAGEURS DE PARIS (1)	2.	CSM CLAMART (1)
3.	NOGENT NATATION 94 (1)	3.	U.S CRETEIL NATATION (1)
4.	CSM CLAMART (1)	4.	CN MELUN VAL DE SEINE (1)
5.	CN MELUN VAL DE SEINE (1)	5.	CERGY PONTOISE NATATION (1)
6.	CN VIRY-CHÂTILLON (1)	6.	SN VERSAILLES (1)
7.	ES MASSY NATATION (1)	7.	AAS SARCELLES NATATION 95 (1)
8.	AAS SARCELLES NATATION 95 (1)	8.	S.M MONTROUGE (1)
9.	AQUA CLUB PONTAULT-ROISSY (1)	9.	AQUA CLUB PONTAULT-ROISSY (1)
10.	SN VERSAILLES (1)	10.	CLUB DES NAGEURS DE PARIS (1)
11.	CERGY PONTOISE NATATION (1)	11.	NOGENT NATATION 94 (1)
12.	AC BOULOGNE-BILLANCOURT (1)	12.	ES MASSY NATATION (1)
13.	AULNAY-SOUS-BOIS S.N (1)	13.	NEPTUNE CLUB FRANCE (1)
14.	CSN GUYANCOURT (1)	14.	STADE FRANÇAIS O COURBEVOIE (2)
15.	CLUB DES NAGEURS DE PARIS (2)	15.	US GRIGNY (1)
16.	SCA 2000 EVRY (1)	16.	CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE (1)
17.	SO ROSNY (1)	17.	CN VIRY-CHÂTILLON (1)
18.	CN ST-MICHEL-SUR-ORGE (1)	18.	MOUETTES DE PARIS (1)
19.	ES VITRY (1)	19.	CN BRUNOY-ESSONNE (1)
20.	SN MONTGERON (1)	20.	CN POISSY (1)
21.	CN VIRY-CHÂTILLON (2)	21.	AULNAY-SOUS-BOIS S.N (1)
22.	COULOMMIERS NATATION (1)	22.	US JEUNESSE MITRY-MORY (1)
23.	U.S CRETEIL NATATION (1)	23.	SCA 2000 EVRY (1)
24.	ANTONY NATATION (1)	24.	USM VIROFLAY (1)
réservistes		**réservistes**	
25.	US VILLEJUIF NATATION (1)	25.	AC BOULOGNE-BILLANCOURT (1)
26.	USM MALAKOFF (1)	26.	AQUA VALLÉE-DE-CHEVREUSE (1)
27.	ASN LOUVRES-ROISSY-SURVILLIERS (1)	27.	SN MONTGERON (1)
28.	AC VILLEPINTE (1)	28.	USM MALAKOFF (1)
29.	CN MELUN VAL DE SEINE (2)	29.	RSC MONTREUIL (1)
30.	MOUETTES DE PARIS (1)	30.	SCUF PARIS (1)